

Berne, 10 septembre 2021

## PRISE DE POSITION

**Nouveau report de l'introduction de la Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand):**

### **Davantage d'autodétermination et de participation pour les personnes en situation de handicap remises à plus tard**

*Hier, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) a informé d'un nouveau report de l'introduction de la prise en charge par sujet dans le secteur des adultes handicapés. Cette dernière permet aux personnes ayant des besoins liés à un handicap de choisir librement des services ambulatoires ou hospitaliers. SOCIALBERN estime qu'il est insoutenable que le canton, malgré des reports répétés, n'ait pas encore réussi à mettre en œuvre le financement direct à la personne intéressée promis dans le concept cantonal d'encouragement des personnes en situation de handicap de 2011. Les personnes en situation de handicap doivent maintenant attendre au moins jusqu'en 2024 pour bénéficier d'une plus grande autodétermination dans le choix des services de soins et d'assistance.*

*SOCIALBERN s'attend à ce que les mois à venir soient mis à profit pour clarifier soigneusement les nombreuses questions ouvertes. Sur la base d'une planification prospective et transparente du projet, SOCIALBERN, en tant que représentant des prestataires de services, est toujours heureux de participer aux travaux de développement et à l'introduction.*

La mise en œuvre du financement direct à la personne est et reste une préoccupation centrale de SOCIALBERN, l'association des institutions sociales du canton de Berne. Le passage du financement de l'objet au financement direct à la personne est expressément salué. Ce passage contribue à renforcer l'autodétermination et la liberté de choix des personnes en situation de handicap au sens de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

SOCIALBERN estime qu'il est insoutenable que le canton n'ait pas encore réussi à mettre en œuvre le financement direct à la personne intéressée promis dans le concept cantonal d'encouragement des personnes en situation de handicap de 2011. Avec le nouveau report de la date d'introduction, la promesse selon laquelle les personnes en situation de handicap pourront de plus en plus décider elles-mêmes de leur mode de vie et des personnes qui les soutiennent au quotidien grâce aux possibilités de financement direct à la personne est une nouvelle fois reportée.

Entre-temps, le canton s'occupe depuis 15 ans de l'introduction de la prise en charge par sujet dans le secteur des adultes handicapés. L'introduction a été annoncée en 2013 pour 2018 et a été reportée à plusieurs reprises depuis lors. Le 9 septembre 2021, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) a informé d'un nouveau report. Au lieu du 01.01.2023, la loi en question, la Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), doit désormais entrer en vigueur le 01.01.2024.

Ce report est motivé par les élections au Grand Conseil qui auront lieu en 2022 et les nouvelles nominations associées au sein de la CSoc (Commission de la santé et des affaires sociales du Grand Conseil), ce qui, selon la lettre de la DSSI, «rendrait plus difficile la discussion de cette nouvelle loi». Selon

SOCIALBERN, la justification est l'expression d'une planification de projet qui manque de prévoyance et qui n'est pas suffisamment coordonnée.

Les éléments fondamentaux de l'introduction, tels que l'évaluation des besoins, le financement des services ou le pilotage, sont encore insuffisamment clarifiés. Les conditions d'un passage réussi au nouveau système ne seraient pas réunies dans le temps imparti. Pour ces raisons, SOCIALBERN considère effectivement qu'une introduction au 01.01.2023 n'est pas réaliste.

Pour le temps supplémentaire disponible pour le changement de système, il est maintenant urgent de procéder à une planification détaillée pour le développement et l'introduction de la procédure d'évaluation des besoins et des modèles de financement et de pilotage.

Il y a quelques années encore, la collaboration avec les acteurs concernés, telle que prévue dans le concept cantonal du handicap de 2011, s'est avérée efficace. SOCIALBERN, en tant que représentant des prestataires de services, est une fois de plus et continuera d'être heureux de mettre son expertise et sa connaissance du secteur au service des études de cas et des solutions. Pour une mise en œuvre réussie du changement de système, il est impératif d'inclure l'expertise des parties prenantes concernées, telles que les prestataires de services et les organisations de personnes handicapées.

**Download:**

- [Notification de la DSSI, Office de l'intégration et de l'action sociale \(OIAS\) du 9 septembre 2021](#)

**Pour les requêtes:**

- Rolf Birchler, Directeur de SOCIALBERN,  
Téléphone : 079 564 21 84; E-Mail: [rolf.birchler@socialbern.ch](mailto:rolf.birchler@socialbern.ch)

*SOCIALBERN est l'association représentant les institutions, entreprises et établissements opérant dans le canton de Berne et proposant des offres stationnaires, partiellement stationnaires et ambulatoires dans le domaine social. Les quelque 220 institutions affiliées accompagnent, encadrent, éduquent et conseillent des enfants, adolescents et adultes ayant besoin d'une assistance particulière.*

*Les institutions adaptent leurs programmes aux besoins individuels et aux capacités des personnes handicapées. Elles contribuent à ce qu'environ 10'000 personnes aient, selon le cas, une formation, des accueils de jour et un toit, occupent un poste de travail et trouvent de l'aide lors de l'insertion professionnelle.*